



Comité Interprofessionnel du Bois Energie

Compte rendu de la Réunion régionale Retour d'expériences sur la dynamique de filière de mobilisation des ressources combustibles bois en Aquitaine Mardi 05 Juin 2012 – CAFSA, Cestas (9h30-12h30)

Liste des participants

Présents:

Rémi Grovel - secrétaire COM APR CIBE, r.grovel@cibe.fr
Serge Defaye - président CIBE, s.defaye@cibe.fr
David Cosme – CAFSA, Alliance Forêt Bois, dcosme@cafsa.fr
Yves Lesgourgues – Directeur CRPF Aquitaine, y.lesgourgues@crpfaquitaine.fr
Henri Husson – Directeur adjoint CRPF Aquitaine, h.husson@crpfaquitaine.fr
Pierre Mouyen – Seosse Eco Transformation, pierre.mouyen@seosse.com
Jean-Michel Boulay – Comptoir du Pin – SmurfitKappa, jean-michel.boulay@smurfitkappa.fr
R. Davezac – Comptoir du Pin – Smurfit/Kappa; robert.davezac@smurfitkappa.fr
François Crouzal, Conseil Général Dordogne, service forêt, f.crouzal@dordogne.fr
Monique Allaux – ADEME, chargée mission bois énergie, monique.allaux@ademe.fr
Amélie Jeanneau – Fumel Communauté, amelie.jeanneau@gmail.com
Marine Bédril – Fumel Communauté – Fumel Énergie Durable, mbedril@cc-dufumelois.fr
Bernard Marès – Exploitant forestier – Fumel Énergie Durable, bernard.mares24@orange.fr
Séverine Pascal – Conseil Général Gironde, mission ENR, s.pascal@cg33.fr
Bertrand Ardilouze – SIC Landes Bois Énergie, b.ardilouze@gmail.com
Didier Lambrecq – Fibre Excellence (Midi-Pyrénées), didier.lambrecq@fibre-excellence.com
Patrick Lalanne – Cofely Sud-Ouest, patrick.lalanne@cofely-gdfsuez.com
Hervé Guichemerre – earl HG producteur de bois énergie, hervé.guichemerre@wanadoo.fr
Hugues Maubourguet – Sylvalor (Solarezo), hugues.maubourguet@solarezo.fr
Alexandre Gros – Dalkia / Biomasse et Développement, agros@dalkia.com
Jacques Proy – Européenne de Biomasse, jproy@ebiomass.eu
Alice Gauthier – IDF CNPF, alice.gauthier@cnpf.fr
Bruno de Montclin – propriétaire forestier, futur président CIBE
Vianney de Courtivron – Stagiaire IDF CNPF auprès d'Alice Gauthier
Laura Richardeau – Stagiaire CRPF Aquitaine auprès d'Henri Husson

Rappel de l'objectif de la réunion régionale

La mission du CIBE est de susciter auprès des représentants de la filière bois énergie des retours de perception et d'expérience sur les dynamiques régionales en matière de mobilisation des ressources bois combustibles, d'organisation de l'offre et des acteurs de l'approvisionnement des chaufferies bois et de développement des projets. L'objectif de la réunion est d'établir/valider des constats et des recommandations afin d'améliorer les outils/mesures de mobilisation réelle de la ressource et les possibilités de mise en synergie des offres combustibles (complémentarité des filières) en vue de satisfaire et sécuriser les enjeux du développement de la filière BE régionale.

1- Présentation du contexte régional

- . Présentation du CIBE et de l'objectif de cette démarche « diagnostics régionaux partagés » lancée depuis 2009 sur 8 régions (support diaporama 1)
- . Présentation d'éléments d'état des lieux de la filière bois énergie en région Aquitaine (support diaporama 2)

Les principaux chiffres de la filière bois énergie en Aquitaine (cf diaporama)

- 233 MW installés (ou en cours) pour 113 chaufferies (hors CRE) dont
 - 55 MW en collectif pour 85 chaufferies bois, soit une puissance moyenne installée en collectif de 650 kW
 - 148 MW dans l'industrie pour 28 chaufferies, dont 8 BCIAT (2009 et 2010)
- Consommation estimée (collectif + industriel hors CRE) : 530.000 tonnes/an actuellement dont 450 000 t/an dans les industries
- Part de la plaquette forestière estimée (hors CRE) : 130.000 tonnes/an en 2011
- 4 Cogénération (CRE) fonctionnels fin 2012, soit conso de 1 M tonnes bois/an
- Production biologique : 12 Mm³ pour 1,8 M ha de forêt
- Récolte-exploitation (*chiffres Agreste 2009 publiés en 2011*) : 15 M m³/an commercialisés en 2009 dont 8,7 M m³ en BO, 5,7 M m³ BI, 0,4 M m³/an en BE. Avant tempête (2008), 8,5 Mm³/an récoltés dont 4,9 M m³ BO et 3,2 M m³ BI
- La consommation domestique en bois de chauffage est estimée à 1,9 M m³ (enquête CEREN, 2006)
- Disponibilité nette supplémentaire en BIBE et MB selon l'étude GIP-ECOFOR: 1,5 M m³/an en feuillus (+ 1 M m³/an suppl. si prix BDR augmente de 50%)
- Prévision pour 2015 : environ 150 MWth installés supplémentaires (CRE)
- Aquitaine = la région avec le plus grand nombre de projets CRE et BCIAT déposés
 - 3 BCIAT 2009 (dont 1 abandonné), 6 BCIAT 2010, 1 BCIAT 2011
 - 3 CRE2 2009 (dont 1 abandonné), 2 CRE3 2010, 2 CRE4 2011

Résumé du panorama aquitain sur la filière BE

- Aquitaine = région avec un fort développement du bois énergie
 - Ce développement s'est fait grâce aux projets industriels (80% de la consommation de bois énergie provient de la cogénération)
 - Les chaufferies collectives sont peu développées (seuls 2 à 3% du bois énergie est consommé en chaufferie collective)
- Ressource disponible :
 - Déficit de bois énergie (car tempêtes), notamment en pin maritime
 - Mais il existe d'autres massifs forestiers et ressources en dehors des Landes, ex : Dordogne avec taillis dépérissant de châtaignier
- Déficit d'animation de la filière bois énergie :
 - Pas d'interprofession régionale missionnée sur le BE
 - Déficit d'animation dans la plupart des départements hors Dordogne :
- Très forte capacité de stockage de biomasse (notamment due à la tempête) mais il s'agit de biomasse brute (souches, bois ronds)
- Outils de mobilisation de la ressource : 7 PDM représentant 430 000 ha de forêt, 5 CFT concernent **320 000 ha** de forêt

2- Débat, constats et recommandations :

Un déficit d'animation de la filière BE

La Dordogne est un cas à part dans le paysage régional avec une dynamique particulière liée à une forte volonté politique affirmée depuis le début des plans bois énergie (1994) ; elle se traduit par un soutien à la filière, à son animation et à son financement, ce qui explique le fort développement de chaufferies collectives (de petites taille)

Lorsqu'une animation efficace et de proximité est mise en place (ex : Siphem, Dordogne), il y a un bon retour sur investissement avec la mise en place de chaufferies.

La création de la **SEM Fumel Energie Durable** est une réponse à l'absence de volonté politique départementale, en réalisant des actions de sensibilisation des élus sur les avantages d'utilisation de chaufferies collectives (main d'œuvre locale, circuit court, valorisation ressources forestières...).

La création **de SCIC (comme celle de Landes Bois Energie)** est également une réponse à un fort besoin d'animation sur les territoires, constatant le manque d'accompagnement des collectivités.

Tous les participants concernés reconnaissent le **manque d'animation**, cependant de son côté **l'ADEME indique qu'elle a du mal à identifier les bonnes structures**, c'est-à-dire efficaces, reconnues et consensuelles, sur lesquelles adosser les moyens d'animation.

Nota : les enseignements tirés de la filière BE en Autriche montrent une interpénétration très forte entre agriculture et forêt, un rôle très important des régions dans la politique BE (pays fédéral), un rôle d'investisseurs des agriculteurs / forestiers (doubles actifs qui ont investi, créé des chaufferies, et les exploitent), et également beaucoup plus de civisme (si on installe un réseau de chaleur, tout le monde se raccorde). Ce modèle Autrichien n'est donc pas transposable à la France.

Usages concurrentiels

Si le modèle économique aquitain (30% de la production nationale en pâte et 25% de la production nationale en panneau) explique l'état des lieux des tensions sur la ressource, **la question économique ne reflète pas nécessairement la hiérarchie des usages**. Entre bois de trituration et bois énergie, le prix du bois sur pied ne signifie plus rien, c'est la compétition des prix rendus sur site qui fait la différence.

Ainsi M. Marès, exploitant forestier, indique que le bois sec de châtaignier déperissant arrive à environ 50 €/tonne rendu sur la plateforme de Fumel, quand le bois vert pour l'industrie serait rendu à 40 €/t sur la même plateforme.

Les prix de revient rendu sur site sont ainsi fortement liés aux conditions d'exploitation qui sont très variables selon la ressource (**il est plus coûteux d'exploiter du châtaignier déperissant que du bois d'industrie**), et aux conditions de transport qui évoluent rapidement.

Ainsi selon M Davezac « *le bois de trituration de Dordogne coûte plus cher que le bois de sciage des Landes* »

La compétition porte sur les prix des bois rendus sur site de transformation ou de chaleur, et les coûts de transport ayant énormément augmenté, les ajustements ne peuvent se faire que par des circuits courts.

A la question de savoir si le prix entrée chaudière en cogénération permet de bien valoriser le bois sur pied, la réponse de Smurfit est négative, mais la question reste complexe car pour une papeterie, l'approvisionnement est déjà bien organisé avec les acteurs de la filière bois et une bonne corrélation entre les besoins en bois et les besoins énergétiques.

Le projet de la Coopérative forestière (CAFSA) est de mobiliser de la ressource non concurrente : souche, rémanents et itinéraires semi-dédiés. Ainsi le partenariat Cofely-CAFSA porte sur la réalisation de 1800 ha de plantation PM en surdensifié (avec l'aide du Conseil Régional), et progressivement des contrats se mettent en place sur des échéances de 7 à 10 ans (première récolte en 2016).

Accessibilité à la ressource et garanties d'approvisionnement

Un des problèmes soulevés est celui de l'accès à la ressource, voire de la reconstitution de la ressource.

Les projets de forte puissance (mais aussi les autres) nécessitent un approvisionnement à long terme (c'est l'atout d'un usage énergie du bois). Mais les représentants des propriétaires estiment que pour s'engager il faut des garanties et aujourd'hui **le rapport de force n'est pas en faveur des propriétaires** : « *si on ne propose rien d'avantageux aux propriétaires, ils ne vont pas vendre la matière première* ». Et s'il n'y a pas une bonne valorisation (prix), alors il n'y aura pas de nettoyage (bois mort, souches) et donc pas de vente de matière première.

La **garantie d'approvisionnement** signifie :

- Un équilibre offre-demande au niveau de la ressource
- Le sérieux et le professionnalisme des fournisseurs qui s'engagent (contrats)
- Un raisonnement à long terme partagé (les énergéticiens raisonnent à 5-10 ans tandis que les forestiers raisonnent à 20-30 ans)

Or jusqu'à présent, encore trop souvent **les plans d'approvisionnement sont mal faits** et les exploitants forestiers sont régulièrement consultés *a posteriori* sur des approvisionnements déjà ficelés économiquement (« *on donne le prix rendu avant de connaître le prix de revient !* »).

M. Davezac indique que la cogénération de l'usine de Facture (Smurfit-Kappa) ne s'est réalisée qu'en garantissant une ressource nouvelle, notamment les souches ; ensuite progressivement la politique de réduction des coûts de mobilisation menée par Smurfit-Comptoir du Pin a permis de réduire de 50% le coût de mobilisation des souches.

Contrats

Les représentants des énergéticiens précisent qu'il n'y a pas de modèle économique unique pour garantir un approvisionnement, par contre il y a une **logique d'indexation sur le contrat** d'approvisionnement passé avec le fournisseur avec un combustible prêt à l'emploi rendu sur site.

Pour les fournisseurs de biomasse énergie (comme Seosse, Sylvalor), **la contractualisation sur la durée est importante entre l'amont** de la filière (propriétaire ou producteur) **et l'aval** (client industriel). Cela permet de peser sur la ressource et de contribuer à structurer la filière.

Le représentant de la SCIC Landes Bois Energie indique que la question des contrats d'approvisionnement des chaudières à moyen terme est cruciale pour deux raisons :

1. La mobilisation des bois dans les régions où il est mal mobilisé requiert certes la mise en place des PDM, mais exige aussi que les propriétaires y voient leur intérêt. Or, à peu d'exception près, il y a un certain pessimisme sur la volonté des propriétaires pour la raison essentielle qu'on ne leur offre pas une vision claire de leur intérêt, et on ne leur offre que rarement de débouchés réels.

2. les projets de contrats sont souvent trop complexes, et le bon sens paysan exprime donc "mais que cache donc ce contrat bien compliqué... "

LBE préconise la mise en place de contrats qui doivent respecter 2 critères essentiels simples, courts et clairs, qui doivent rassurer en terme d'indexation. Il est suggéré notamment qu'un pourcentage raisonnable dans la formule prenne en compte un indice représentatif d'un mix d'énergies pour tenir compte de la hausse des énergies fossiles et être cohérent avec la formule d'indexation proposée dans les CRE (pour la partie électrique, cas des cogénérations).

Le débat sur la corrélation entre prix du bois énergie et prix des autres énergies fossiles étant controversé, R Grovel (CIBE) rappelle les résultats des travaux du CIBE sur la décomposition des coûts de production des combustibles bois (part prépondérante des coûts liés à l'exploitation-broyage et au transport et part minime des coûts matière) et sur la production depuis 2011 d'un indice des prix du bois énergie par le CEEB (labélisé par l'Etat) qui permettra d'ici quelques temps d'avoir un peu de recul sur l'évolution des prix du marché du BE.

Absence d'une politique de l'offre :

Pour le CRPF il **faudrait une politique forestière forte qui soit en rapport avec les objectifs assignés au bois énergie**. Cette politique doit prendre en compte tous les aspects du problème : morcellement (PDM pas suffisant), desserte (pas assez de routes/pistes forestières), incitation fiscale, fonds biomasse (promis mais toujours inexistant), réglementation environnementale de plus en plus contraignante, insuffisance du reboisement (ex : 300 ha reboisés/an en Dordogne pour 400.000 ha de forêt !), ...

« Il y a des objectifs énoncés mais pas les moyens pour les réaliser »

Tous les participants confirment qu'**une politique de l'offre est nécessaire** (après avoir eu une politique de la demande avec les appels à projet et le Fonds Chaleur), et que celle-ci fait défaut. → Prendre exemple sur la Finlande où l'aide de l'Etat porte sur la production de la biomasse plus que sur la production de la chaleur. Par exemple il faudrait des aides pour aller chercher les bois difficiles d'accès (ex CG Dordogne)

Les participants notent un décalage en termes de cohérence et de continuité politique sur le bois énergie entre l'aide à la production de la chaleur et l'absence d'action politique sur la ressource (exemple de l'impact non anticipé de la filière BE sur la ressource PCS entre trituration et énergie : conflit subi) d'une part, et d'échelle de temps d'autre part (les objectifs du Grenelle à l'horizon 2020 représentent un délai trop court pour mobiliser autant de biomasse dans ce pas de temps).

Selon S Defaye (CIBE), **ce n'est pas tant la quantité physique de la ressource qui pose problème, mais plutôt le temps de mise en place/structuration de la filière**. Il faut faire attention à une certaine adaptabilité sur les territoires forestiers

Plans d'approvisionnement et capacités de production / stockage

Capacité de stockage

Le paradoxe relatif de la filière BE en Aquitaine réside dans la réalisation de stockage de biomasse énergie exceptionnel (près de 4 M tonnes de BE stockés dans le massif landais du fait de la tempête), mais une très faible présence de plateformes de conditionnement de combustibles bois déchetés prêts à l'emploi.

Le CG de Dordogne se pose aujourd'hui la question du stockage avec la mise en service de projets plus forts consommateurs (hôpital de Périgueux) alors qu'auparavant la dispersion de petites chaufferies à faible consommation et l'approvisionnement local en châtaignier déperissant qui permet de limiter les besoins de séchage, ne soulevait pas cette question du stockage.

Toutefois les participants reconnaissent qu'il faut d'abord se pencher sur la création de la demande en chaufferies avant d'envisager des plateformes.

Plans approvisionnement CRE-BCIAT

Il y a **trop de confusion sur la comptabilité matière entre les régions et au sein même des régions entre les différents appels à projets** (CRE, BCIAT). On sait qu'il y a des doubles comptes, mais qui compte quoi ?

Les plans d'approvisionnement des appels à projets CRE et BCIAT sont **reconnus comme très perturbateurs** de ce fait, et aussi parce qu'ils hypothèquent théoriquement la matière et les capacités des fournisseurs entre la réponse à l'appel à projet et le lancement ou l'arrêt du projet retenu (plusieurs années se passent).

Et il est constaté beaucoup de flou dans les critères de sélection des projets : à titre indicatif, la Cellule régionale Biomasse ne s'est réunie qu'une seule fois pour les CRE4.

Conclusions et recommandations

Un besoin d'animation régionale :

- Face à un marché émergent encore en construction, une filière qui reste « complexe » à appréhender, il reste beaucoup à faire pour **que les différents maillons de la filière (amont et aval) se comprennent bien et progressent ensemble.** → **besoin de clarification du rôle de chacun des acteurs** (propriétaires, producteurs, énergéticiens, industriels...)
- Un manque de **mutualisation de moyens à l'échelle régionale** tant pour la mobilisation et le suivi de la ressource que pour l'accompagnement des projets (déficit de structure d'animation)
- Un **besoin de maillage de structures d'animation** sur les territoires forestiers

Le développement d'une filière BE structurée passe par :

- La **recherche de projets structurants de taille raisonnable** (type Fonds Chaleur, consommation entre 10 et 20.0000 tonnes/an) : ce doit être le cœur de cible des acteurs du BE.
NB : les énergéticiens (Cofely, Dalkia,...) sont davantage intéressés par les projets industriels (puissance min 4 à 5 MW, consommation minimum de 10.000 tonnes bois/an) considérant que ces industries présentent une composante énergie très importante dans leurs coûts de production et sont intéressées par réduire leurs émissions CO2 (logique économique).
- La nécessité de **revoir la forme et le montant des aides pour les petits projets car il y a un déficit de demande** et de projets dans le petit collectif. ; les chaufferies de petite puissance sont intéressantes localement et du point de vue de la structure de prix combustible admissible en chaufferie mais représentent de trop faibles volumes pour structurer la filière. Parallèlement certains estiment qu'il ne faut pas chercher à développer les chaufferies en s'appuyant sur les subventions ; la filière doit être capable de fournir de l'énergie rentable si les projets sont bien étudiés et bien gérés.
- Une politique publique affirmée tant au niveau de l'amont (politique forestière, morcellement/massification, équilibre des filières BI/BE) que de l'aval (stratégie énergétique) qui se décline en terme technico-économiques (prix, indexation, contractualisation) et en pas de temps cohérents et compatibles avec la montée en puissance du bois énergie. Il est ainsi nécessaire de **revoir la politique publique de développement du BE**, en matière de :
 - Cohérence territoriale et offre combustible
 - Durée dans le temps
 - Critères de sélection des projets (appels à projet CRE notamment)
 - Suivi-évaluation
- Une bonne **articulation entre projets d'envergure** (structurants) **et projets territoriaux** plus petits qui représentent des filières complémentaires, tant économiquement que logistiquement
- **L'arrêt des projets de trop forte puissance** (cogénération CRE) qui déstabilisent la filière. La logique des études de ressources et des plans d'approvisionnement doit être revue en privilégiant l'approche contractuelle.



ANNEXE

Quelques éléments d'analyse comparative entre la région Aquitaine et les autres régions analysées

Les principales questions posées dans les 8 autres réunions régionales réalisées précédemment (cf Power Point) : Auvergne, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Midi-Pyrénées, PACA, Pays-de-la-Loire, Picardie.

- La place du bois énergie par rapport aux autres usages du bois : le développement de la filière bois énergie doit prendre en compte tous les usages du bois : BO, BI, BE.
- Les outils de mobilisation du bois énergie : des outils existent mais insuffisants et non orientés vers les besoins de mobilisation du bois énergie ; le bois énergie doit présenter un bilan économique positif pour les propriétaires forestiers.
- La structuration de l'offre combustible
 - la taille des projets dicte l'organisation de l'approvisionnement
 - dichotomie petits / gros projets tant dans l'offre que dans les circuits
 - inquiétude de certains professionnels de la forêt face au manque de clarté de positionnement des énergéticiens et grands groupes
- Les freins au développement des chaufferies (capacité investissements/coûts, exploitation/maintenance, conception, déficit de maîtrise d'ouvrage déléguée)
- Moyens d'accompagnement et structures d'animation bois énergie en région (relation directe de cause à effet entre présence d'animation et émergence de projets)

Tableau comparatif des régions (ci-après)

Quelques ratios indicateurs sur les puissances installées en région

La région Aquitaine possède la plus importante puissance installée en bois (en cumulé) des 9 régions étudiées avec près de 290 MW bois au total, dû principalement au secteur de l'industrie (80%) et aux projets CRE et BCIAT.

Toutefois la puissance moyenne installée par habitant en Aquitaine est de 88 kW/1000 habitants, ce qui la situe au même niveau que la région Centre (90 kW/1000 hab), Rhône-Alpes (73 kW/1000 hab) ou Pays de Loire (61 kW/1000 habts), loin devant les régions Auvergne, PACA et Picardie à faible tissu industriel, mais nettement devancée par des régions comme la Bourgogne (161 kW/1000 habts), la Franche Comté (177 kW/1000 habts) ou Champagne-Ardenne qui n'ont pourtant pas de projet CRE en fonctionnement (en 2010).

Si l'on rapporte la puissance bois installée à la superficie forestière productive, on distingue 3 groupes de régions :

- Celles qui ont un ratio moyen autour de 250 à 300 W/hectare de forêt (Bourgogne, Franche-Comté, Champagne-Ardenne, Centre) avec un taux de boisement plutôt fort de 28 à 44%
- Celles qui ont un ratio faible entre 90 et 120 W/hectare de forêt (Auvergne, Midi-Pyrénées, Picardie) avec un taux de boisement moyen de 16 à 28%

- Celles qui ont un ratio élevé : plus de 600 W/hectare de forêt pour la seule région Pays de Loire avec le plus faible taux de boisement (10%) !

Avec un ratio de 152W/ha de forêt pour un taux de boisement de 45%, la région Aquitaine se situe en dessous du ratio moyen des 9 régions.

Le ratio de puissance installé dans le collectif par rapport à la puissance totale bois installée est également assez variable, avec des régions à fort pourcentage de collectif (Franche Comté 34%, Auvergne 30%, PACA 47%, jusqu'à Picardie 72%) et des régions à faible ratio de collectif installé (Aquitaine et Bourgogne 19%, Midi-Pyrénées 17%, Pays de Loire 10%).

En Aquitaine, avec 650 kW de puissance bois en moyenne, les chaudières collectives sont près de 2 fois plus importantes que la moyenne nationale (380 kW moyenne nationale comme en Bourgogne) de même qu'en Auvergne et Midi-Pyrénées. Deux régions présentent des puissances moyennes en collectif plus importantes encore (Champagne Ardenne et Picardie avec plus de 1 MW/chaufferie collective).

Seule la Franche Comté se démarque du lot avec une puissance moyenne installée en collectif de seulement 175 kW, mais un nombre très élevé de chaufferies collectives (plus de 400) ce qui porte à 70 MW puissance totale installée en collectif.

Quelques ratios sur la ressource

La Bourgogne est après la Franche Comté (56%) et Champagne-Ardennes (42%) la 3ème région étudiée ayant le plus fort taux de forêt publique (32%). Par contre au même titre que la région Centre, elle possède un faible tissu d'entreprises d'exploitation forestière (autour de 200 contre plus de 400, 600 ou 700 dans les régions voisines de FC, CA et RA).

Selon l'étude IFN/Solagro/FCBA (2009), la région Bourgogne serait, avec la région Centre, la région disposant de la plus forte disponibilité nette supplémentaire en biomasse forestière pour l'énergie (avec plus de 2.6 M m3).

Si la consommation potentielle de projets à venir est la plus faible en région Bourgogne (pas de CRE ni BCIAT), celle-ci est toutefois entourée de régions à forte consommation ou potentiel de projets qui drainent autant la ressource que les entreprises de Bourgogne vers ces régions limitrophes (Franche Comté +500.000 t/an, Champagne-A : +300.000 t/an, Centre : +300.000 t/an, Rhône Alpes : +400.000 t/an)

Inversement la région Aquitaine est celle qui a été attributaire du plus grand nombre de projets BCIAT et CRE retenus depuis 2009.

Animation et encadrement de la filière

La région Aquitaine avec la région Bourgogne, et la région Auvergne, présente le plus faible taux d'encadrement de la filière tant au niveau de l'animation régionale que de l'accompagnement des projets de chaufferies et des structures d'approvisionnement.

Tableau suivant : Quelques indicateurs du tableau de bord de la filière bois énergie dans les régions limitrophes étudiées par le CIBE (Agreste 2008-2009, INSEE, ADEME 2010, IFN-Solagro-FCBA 2009, CEREN 2009)



**Quelques indicateurs du tableau de bord de la filière bois énergie en région
(diagnostics 2009-2012)**

	Franche Comté	Auvergne	PACA	Pays de Loire	Midi-Pyrénées	Champagne Ardenne	Picardie	Bourgogne	Aquitaine
Population (recenst 2007)	1.151.000 habts	1.336.000 habts	4 900 000 habts	3 595 000 habts	2.900.000 habts	1 338 500 habts	1 920 000 habts	1.629.000 habts	3.230.000 habts
Superficie régionale (INSEE 2006)	1.620.200 ha	2.601.300 ha	3.140.000 ha	3.208.200 ha	4.534.800 ha	2.560.600 ha	1.939.900 ha	3.158.200 ha	4.130.900 ha
Densité population (habt/km²)	71	51	156	112	64	52	99	52	78
Superficie forestière	700 000 ha	700 000 ha	1 200 000 ha	350 000 ha	1 300 000 ha	700 000 ha	321 000 ha	960 000 ha	1 880 000 ha
Taux boisement	44%	27%	42%	10%	28%	28%	16%	31%	45%
Taux forêt publique	55%	14%	30%	10%	18%	42%	26%	32%	20%
Production biologique annuelle					6,6 M m3	4,8 M m3		6 M m3	12 M m3*
Récolte bois commercialisée	2 M m3	2 M m3	625.000 m3	860.000 m3	1 500 000 m3	1 660 000 m3	1 136 000 m3	2 100 000 m3	8,5 M m3
dont BO	1 M m3	1,4 M m3	150.000 m3	240.000 m3	705 000 m3	680.000 m3	571 000 m3	1 230 000 m3	4 900 000 m3
dont BI	540.000 m3	300.000 m3	350.000 m3	230.000 m3	578 000 m3	900 000 m3	379 000 m3	624 300 m3	3 200 000 m3
dont BE	16.000 m3	175.000 m3	125.000 m3	53.000 m3	227 000 m3	91 000 m3	186 000 m3	257 000 m3	400 000 m3
PCS	460.000 t	590.000 t	25.000 t	243.000 t (sciages tropicaux)	265.000 t	240.000 t		470 000 t	1 200 000 t
conso bois chauffage	1,2 M m3	1,3 M m3	1,4 M m3	1,2 M m3	1,75 M m3	1,2 M m3	1,06 M m3	1 M m3	1,9 M m3
nbre entr. Exploit. For	> 700 entreprises	400 entreprises	130 entreprises	100 entreprises	550 entreprises	440 entreprises	111 entreprises	256 entreprises	562 entreprises
unités de panneau-papier	oui (panneau, papier)	non	oui (papier)		oui (papier)	Oui (panneau)	non	oui (3 panneaux)	3 papeteries et 4 unités panneaux
Puissance Totale Installée	204 MW	82 MW	38 MW	220 MW	154 MW	210 MW	28,5 MW	263 MW	287 MW
dont en collectif	70 MW	24,7 MW	18 MW	21 MW	27 MW ?	54 MW	21 MW	50 MW	55 MW
Puiss. installée / 1000 habts	177 kW/1000 habt	6 kW/1000 hbts	8 kW/1000 hbts	61 kW/1000 hbts	53 kW/1000 hbts	157 kW/1000 hbts	15 kW/1000 hbts	161 kW/1000 hbt	89 kW/1000 hbt
nbre installations coll	400	39	74	52	32	40	21	143	85
P moy installée en coll	175 kW	630 kW	240 kW	400 kW	780 kW ?	1,3 MW	1 MW	350 kW	650 kW
collectif P>800 kW	44 MW	17,8 MW	7,9 MW	11,2 MW	27 MW	48 MW	?	?	33,6 MW
Conso Bois énergie	180.000 t	110.000 t	22.000 t	202.000 t	20.000 t (collectif) ?	270 000 t	25.000 t	216 000 t	1 500 000 t
dont Plaquettes forest.	80.000 t	2.500 t	11.000 t	4.300 t (bocage)	8 à 9.000 t ?	15.000 t ?	?	30.000 t	130 000 t
animation régionale	non	non	oui (MRBE-URACOFOR)	oui (ATLANBOIS)	oui depuis 2006 (MP Bois)	oui (URACOFOR)	oui (Nord Picardie Bois)	non contractualisée Aprovalbois	non (ADEME)
animation appro	oui (2)	non	oui	oui	non	non	?	oui?	non (ADEME)
Nbre struct Appro BE	10 à 12	6	5	6	moins de 10	10		22	environ 20
dont régionale	0	1	0	1	0	0	1	0	0
Nbre struct. animation projet	3	2,5	8	3	4, bientôt 6	3	2 ?	3 ?	3 à 4
Nbre départements	4	4	6	5	8	4		4	5
Dispo nette suppl. BE en forêt (étude IFN, Solagro, FCBA, 2009)	1,5 M m3	1,2 M m3	-227 000 m3 (!)	580 000 m3	1,1 M m3	1,3 M m3	416 000 m3	2 100 000 m3	2 500 000 m3
conso BE potentielle suppl.	525 000 t	200 000 t	30 000 t	252 000 t	90 000 t ?	260 000 t	525 000 t	120 000 t	
appels à projets retenus (hors biomasse agricole)	3 CRE2, 1 BCIA	4 CRE3, 1 BCIA	1 CRE1, 1 CRE2	2 CRE3, 2 BCIA	4 BCIA, 1 CRE3	2 CRE3, 1 BCIA	3 BCIAT 2010, 2 CRE3	1 CRE2, 1 CRE3	2 CRE2, 3 CRE3,
		1 BCIAT 2010	1 BCIAT 2010	3 BCIAT 2010	1 CRE1, 1 BCIAT 2010	4 BCIAT 2010		aucun BCIAT	2 BCIA, 6 BCIAT
estim. conso BCIAT 2010 tep	-	1 835	4 858	20 854	14 153	29 012	40300 tep	0	
Estim. conso BCIA 2009 tep	6 940	3 233	-	9 974	8 742	2 410		0	
sous-total tep	6 940	5 068	4 858	30 828	22 895	31 422		0	48 455 tep
équivalent tonnes bois	27 760	20 272	19 432	123 312	91 580	125 688	164 000 t	0	197 600 tonnes